SALON INTERNATIONAL ESTHÉTIQUE & BEAUTÉ

ESTET ART UNISIA 2020

ESPACE EXPO CONGRÈS

LAICO TUNIS

Tsar Tour ça vaut le détour

Tsar Tour Events

OSSAFER

Naturalya

ESTET ART UNISIA

www.estetart.tn

ESTET ART

PRÉSENTATION

Estetart, est le premier rendez-vous professionnel du domaine de la beauté d'envergure internationale qui se tiendra à Tunis du 12 au 14 juin 2020 pour la Tunisie et toute la région qui l'entoure.

Dans une région, en pleine expansion du domaine de l'esthétique ; les produits et les tendances existantes sont en deçà des demandes, sans cesse croissantes, des clients.

A cet effet, ce salon a pour but de regrouper les plus importants professionnels de la beauté, du Spa et de la thalasso et leur permettre de présenter leurs produits, leurs équipements et leurs dernières nouveautés afin de créer de nouvelles relations commerciales ou pérenniser les anciennes et répondre ainsi aux besoins du marché.

Estetart se veut le leader des cosmétiques, des produits de beauté et de bien-être et des installations Spa. Avec son orientation internationale, aussi bien au niveau des exposants que celui des visiteurs, ce salon contribuera d'une manière significative au développement de l'industrie de la beauté dans la région du Maghreb et de l'Afrique.

Les différents intervenants du monde de la beauté pourront profiter, non seulement des surfaces d'exposition, mais aussi, du riche programme de conférences et des ateliers de formation.

Tsar Tour Events

Toute l'équipe de Tsar events met à la disposition du Salon son expérience et ses idées novatrices pour en faire un salon exceptionnel et impactant.

Estetart est le fruit d'une concertation réfléchie entre différents intervenants du monde de la beauté et celui de l'évènementiel.

Le savoir-faire de Tsar events est rehaussé, pour cet évènement, par le soutien de professionnels confirmés, locaux et internationaux, du SPA, de la thalasso, de la cosmétologie et de la médecine esthétique.

LES PLUS IMPORTANTES RÉFÉRENCES :

« Pharma event »: février 2017, Hammamet
Marathon « Ultra mirage El Djérid » : septembre 2017, Tozeur
Maskan expo : mars 2018, Paris
Juin 2018, Nice
« SAIFI » (African Islamic Fintech Summit) :
février 2018, Malaisie
mars 2019, Hammamet

PROGRAMME

Estetart, une plateforme de beauté multidimensionnelle où exposants, conférenciers, formateurs, et d'une manière générale, tous les détenteurs de savoir-faire, auront l'opportunité de rencontrer des visiteurs de qualité composés de professionnels venus du Maghreb et de l'Afrique.

Des surfaces d'exposition sont proposées afin de permettre à la pléthore de participants de promouvoir leurs produits et activités et renforcer leur notoriété auprès des professionnels ou leur faire découvrir leurs nouveautés.
Un stand d'exposition vous offrira la possibilité d'être présent sur le principal rassemblement du marché de la beauté dans la région avec une formidable vitrine pour votre entreprise.

Les exposants ont la possibilité de choisir entre 3 types de stands : stand nu, stand modulaire, stand sur mesure.

Conférences

Un programme de conférences multidisciplinaires et d'actualité est prévu faisant intervenir des experts aussi bien tunisiens et qu'internationaux.

Ateliers pratiques

Des spécialistes renommés à l'international feront découvrir des techniques novatrices aux professionnels intéressés. Il s'agit de démonstrations interactives qui permettront aux participants d'être au plus près des intervenants et de saisir la subtilité des manœuvres.

1 Salle de conférence

1 Salle d'atelier pratique

2 Salles B to B

POURQUOI EXPOSER À ESTETART ?

Profils exposants :

- Produits professionnels de cosmétiques
- Matériels et équipements de soin
- Industries pharmaceutiques
- Produits bio
- Soins du visage
- Soins du corps
- Soins capillaires
- Soins des ongles
- Services SPA
- Linge
- Hygiène professionnelle
- Ecoles et centres de formation professionnelle

En tant que professionnel de la beauté et du bien-être, Estetart est une passerelle pour établir votre présence en Tunisie et la région qui l'entoure et y démarrer vos relations commerciales ou ancrer les relations existantes.

En effet, durant Estetart , vous aurez l'opportunité unique :

- De faire connaître vos produits et vos équipements dans une région en plein essor du domaine de la beauté et du bien-être.
- De rencontrer des professionnels de la beauté venus de la Tunisie et de toute la région du Maghreb et de l'Afrique.
- Etre en contact avec un réseau de distribution.
- Etre présents au même titre que vos concurrents et avoir l'occasion de mettre en avant ce qui distingue votre marque.

POURQUOI VISITER ESTETART ?

Pour répondre à la demande de la clientèle,tout professionnel doit être en mesure d'innover et de proposer de nouveaux services.

Exercer un métier de la beauté et du bien-être suppose de suivre l'évolution des tendances et de se tenir informé des nouveaux produits et des nouvelles techniques de soins.

Visiter Estetart vous permettra de :

- Rencontrer les exposants
- Découvrir les nouvelles tendances
- Suivre l'évolution du marché de la beauté
- Assister aux conférences
- Assister aux ateliers pratiques

Profils visiteurs :

- Grossistes et distributeurs du secteur de la beauté
- Instituts de beauté
- SPA et thalasso
- Etablissements hôteliers
- Pharmacies/Parapharmacies
- Médecins esthétiques
- Chirurgiens esthétiques
- Dermatologues
- Dentistes
- Kinésithérapeutes
- Naturopathes/ostéopathes
- Podologues
- Centres d'amincissement et de remise en forme
- Ecoles professionnelles

ESTET ART UNISIA 2020

ESTET ART UNISIA 2020

	SALLE "OYA" * Equipements * Marques de cosmétiques * Linge, uniformes, accessoires spa , tisanes, accessoires * Gestions,écoles
	MEZZANINE * Maquillage * Onglerie * Tatouages * Body painting * Cils, sourcils
	PARTIE SPONSOR
	PARTIE CONFéRENCES

ZONES D'EXPOSITION

SURFACES : **3 000m²**

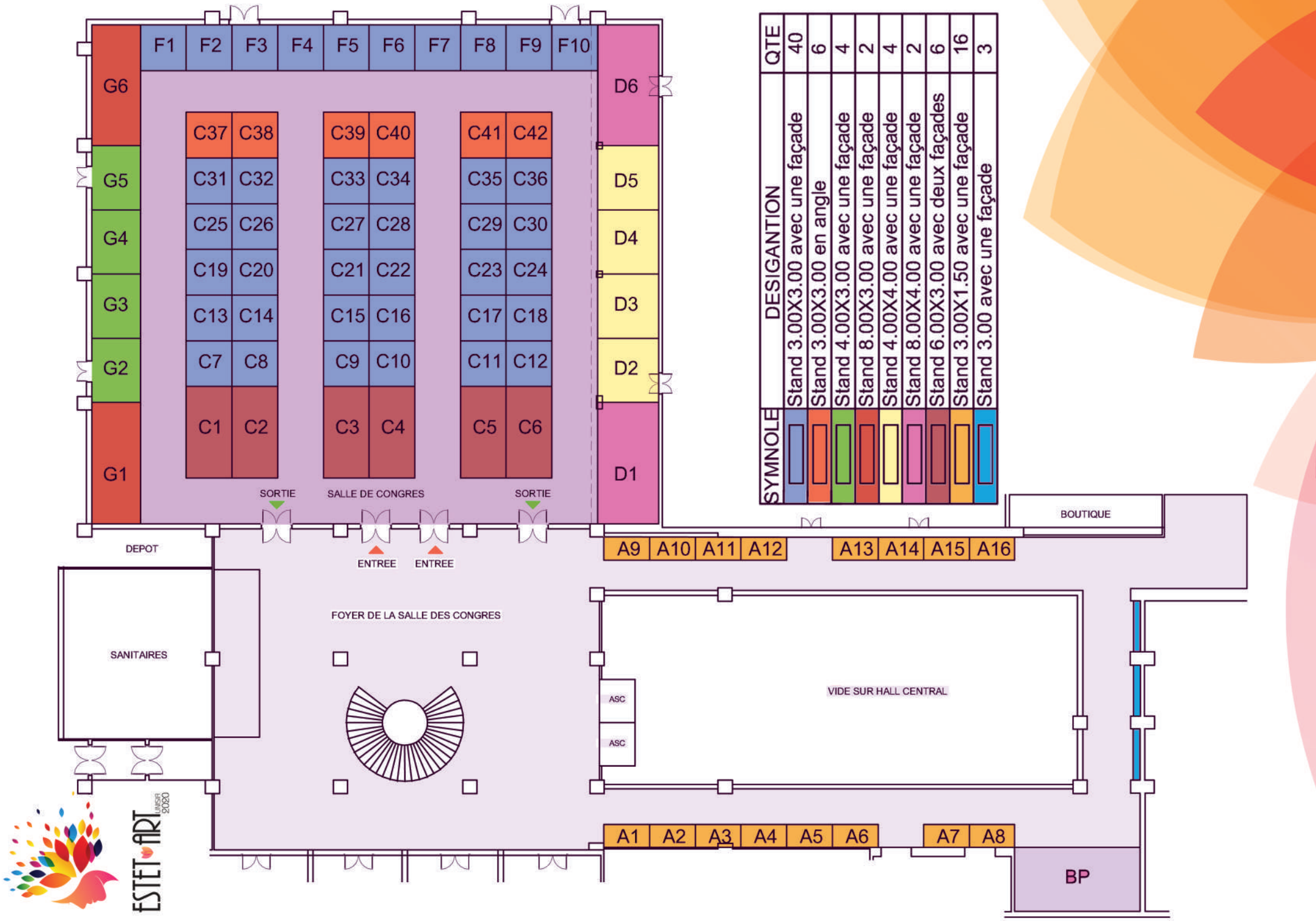
F1 F2 F3 F4 F5 F6 F7 F8 F9 F10
G6 G5 G4 G3 G2 G1
D6 D5 D4 D3 D2 D1
C37 C38 C39 C40 C41 C42
C31 C32 C33 C34 C35 C36
C25 C26 C27 C28 C29 C30
C19 C20 C21 C22 C23 C24
C13 C14 C15 C16 C17 C18
C7 C8 C9 C10 C11 C12
C1 C2 C3 C4 C5 C6
SORTIE
SALLE DE CONGRES
SORTIE
DESIGANTION
QTE
Stand 3.00X3.00 avec une façade 40
Stand 3.00X3.00 en angle 6
Stand 4.00X3.00 avec une façade 4
Stand 8.00X3.00 avec une façade 2
Stand 4.00X4.00 avec une façade 4
Stand 8.00X4.00 avec une façade 2
Stand 6.00X3.00 avec deux façades 6
Stand 3.00X1.50 avec une façade 16
Stand 3.00 avec une façade 3
SYMNOLE
BOUTIQUE
DEPOT
ENTREE
ENTREE
A9 A10 A11 A12
A13 A14 A15 A16
FOYER DE LA SALLE DES CONGRES
SANITAIRES
ASC
ASC
VIDE SUR HALL CENTRAL
A1 A2 A3 A4 A5 A6
A7 A8
BP

Les Stands

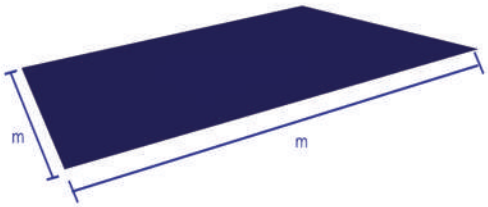

1/ STAND NU

Vous aménagez et équipez votre espace comme vous l'entendez avec vos matériels de stand et vos prestataires.

PRIX M2 :
- SALLE OYA : 256 € / M2
- MEZZANINE : 216 € / M2

2/ STAND MODULAIRE

Fourniture, pose et dépose des stands avec :
- Structure aluminium modulaire de couleur blanche
- Remplissage en panneaux mélaminé blanc
- Mobilier comprenant 1 ensemble table+2 chaises
- Armoire
- wifi, multiprise et rallonge électrique
- deux badges et quatre invitations

PRIX M2 :
- SALLE OYA : 270 €/ M2
- STANDS C 1 - C 6 : 290 € / M2
- STANDS : D 1 ET G 1 : 278 € / M2
- ALLEE MEZZANINE : 230 € / M2

3/ STAND SUR MESURE

Bien plus visible que le stand modulaire, le stand sur mesure permet de faire valoriser votre marque au milieu de ses concurrents auprès du visiteur. En co-organisation avec notre équipe, le stand sur mesure donnera l'image la plus cohérente de votre marque. Nous prenons en charge l'ensemble des étapes, de la conception jusqu'au montage du stand.

Contactez-nous pour nous faire part de vos besoins et obtenir votre devis personnalisé .

NB: POUR LE STAND SUR MESURE IL FAUT RÉSERVER 3 MOIS EN AVANCE DU JOUR DE L'OUVERTURE DU SALON

ESTET ART UNISIA 2020

ESPACE EXPO CONGRÈS

LAICO TUNIS

Contact Us

3, rue Fadhila Nachi. El Manar 2
2092 Tunis.Tunisie

contact@estetart.tn

+216 29 459 803
+216 29 940 168

www.estetart.tn

PACKS SPONSORS

ESTET ART UNISIA 2020

Définissez vous-même votre degré de participation au Salon et ce à travers les différents packs sponsoring.

Les formules de sponsoring vous offre de la visibilité auprès des différents participants au Salon. Vous bénéficiez donc d'une présence transversale sur l'ensemble de nos supports de communication avant, pendant et après l'évènement.

Le sponsoring vous permet de profiter d'un large panel de services capables de promouvoir efficacement vos produits et votre entreprise.

PACKAGE DIAMANT

13 000 €

Le package DIAMANT offre à une entreprise unique l'exclusivité d'être identifiée comme le partenaire majeur du salon.

Visibilité à travers :

- **la campagne marketing classique**

  - Espace exclusif consacré à votre société
  - Logo placé stratégiquement sur l'affiche officiel et les affiches annexes du salon
  - Une page entière de publicité dans le dossier de présentation du salon
  - 2 pages de publicité dans le catalogue officiel du salon
  - Logo sur le roll up d'accueil des participants à l'aéroport
  - Logo sur le roll up d'ouverture du salon
  - Logo sur les roll up des ateliers de formation et des conférences (selon le sujet)
  - Logo sur l'habillage du desk d'entrée au salon
  - Logo dans le press wall
  - Possibilité d'organiser votre propre conférence d'une heure selon notre planning
  - Une vidéo de 5mn diffusée sur l'écran d'informations du salon (vidéo à fournir par vos soins)
  - Mise en valeur dans le documentaire du salon
  - Présence lors de la conférence de presse 10 jours avant l'évènement
  - 30 badges d'accès au salon, aux conférences et aux ateliers de formation

- **la campagne marketing digitale**

  - Positionnement sur le site web du salon : un espace dédié entièrement au logo avec un descriptif de l'activité (à fournir par vos soins).
  - Une bannière sur la home page du site internet du salon
  - Un lien de référencement pour faire une redirection vers votre site officiel et vos réseaux sociaux
  - Campagne sponsorisée sur les réseaux sociaux : 1.000.000 personnes ciblées (par pays, par domaine d'activité, par secteur, par centre d'intérêt et par âge)
  - Logo en grande taille sur toutes les insertions publicitaires sur la page Facebook et sur Instagram
  - Description de votre activité publié et partagé sur Facebook et Instagram
  - Une vidéo sponsorisée : un reportage réalisé par l'équipe du salon diffusé 3 mois avant l'évènement sur le site officiel du salon et sur la chaine YouTube de l'évènement
  - Une vidéo « success story » sur la chaine YouTube de l'évènement
  - Logo dans le mailing pré et post évènement
  - Logo dans la vidéo promotionnelle et celle récapitulative de l'évènement
  - Remise d'un rapport statistique sur votre réputation digitale lors de l'évènement

ESTET ART UNISIA 2020

PACKAGE RUBIS

8 000 €

Le package RUBIS offre à votre entreprise la possibilité d'être indissociablement lié à l'évènement.

Visibilité à travers :

- **la campagne marketing traditionnelle**

  - 20% de réduction sur les stands d'exposition
  - Logo sur l'affiche officielle et les affiches annexes du salon
  - Une ½ page de publicité dans le dossier de présentation du salon
  - 1 page de publicité dans le catalogue officiel du salon
  - Logo sur le roll up d'accueil des participants à l'aéroport
  - Logo sur le roll up d'ouverture du salon
  - Logo sur les roll up des ateliers de formation et des conférences (selon le sujet)
  - Logo dans le press wall
  - Une vidéo de 3 mn diffusée sur l'écran d'information du salon (vidéo à fournir par vos soins)
  - Mise en valeur dans le documentaire du salon
  - 20 badges d'accès au salon, aux conférences et aux ateliers de formation

- **la campagne marketing digitale**

  - Positionnement sur le site web du salon : un espace dédié entièrement au logo avec un petit descriptif de l'activité (100 caractères à fournir par vos soins).
  - Un lien de référencement pour faire une redirection vers votre site officiel et vos réseaux sociaux
  - Campagne sponsorisée sur les réseaux sociaux : 500.000 personnes ciblées (par pays, par domaine d'activité, par secteur, par centre d'intérêt et par âge)
  - Logo en moyenne taille sur toutes les insertions publicitaires sur la page Facebook et sur Instagram
  - Description de votre activité publié et partagé sur Facebook et Instagram
  - Une vidéo sponsorisée : un reportage réalisé par l'équipe du salon diffusé 3 mois avant l'évènement sur le site officiel du salon et sur la chaine YouTube de l'évènement
  - Logo dans la vidéo promotionnelle et celle récapitulative de l'évènement
  - Remise d'un rapport statistique sur votre réputation digitale lors de l'évènement

ESTET ART UNISIA 2020

PACKAGE SAPHIR

4 000 €

Le package SAPHIR offre à votre entreprise la possibilité d'être parmi les acteurs les plus importants de l'évènement.

Visibilité à travers :

- **la campagne marketing traditionnelle**

  - 10% de réduction sur les stands d'exposition
  - Logo sur l'affiche officiel et les affiches annexes du salon
  - Un ¼ de page de publicité dans le dossier de présentation du salon
  - Logo dans le catalogue officiel du salon
  - Logo sur le roll up d'ouverture du Salon
  - Logo sur les roll up des ateliers de formation et des conférences (selon le sujet)
  - Logo dans le press wall
  - Passage du logo sur l'écran d'informations du salon
  - Insertion dans le documentaire du salon
  - 10 badges d'accès au salon, aux conférences et aux ateliers de formation

- **la campagne marketing digitale**

  - Positionnement sur le site web du salon : un petit espace pour le logo
  - Un lien de référencement pour faire une redirection vers votre site officiel et vos réseaux sociaux
  - Campagne sponsorisée sur les réseaux sociaux : 200.000 personnes ciblées (par pays, par domaine d'activité, par secteur, par centre d'intérêt et par âge)
  - Logo en petite taille sur toutes les insertions publicitaires sur la page Facebook et sur Instagram
  - Description de votre activité publié et partagé sur Facebook et Instagram
  - Logo en 3ème plan dans la vidéo promotionnelle et celle récapitulative de l'évènement

ESTET ART UNISIA 2020

SPONSORING À LA CARTE

Choisissez le moyen qui correspond le mieux à vos besoins et qui vous permet d'être présent sur nos outils marketing

- **Badges et lanières**

  Sponsorisez d'une manière exclusive les badges du salon.

  - Logo imprimé sur le badge et les lanières
  - Logo et profil de la société sur le site web du salon
  - Bloc-notes et stylos conférences
  - Sacs
  - Trophée des meilleures mains de Tunisie

- **Publicité**

  Faites la promotion de vos produits et services à travers nos supports papiers, électroniques et vestimentaires

  - Espace de publicité dans le catalogue officiel du Salon
  - Bannière sur le site web officiel du Salon
  - Bouton sur le site web officiel du Salon pour une redirection vers votre site web et vos réseaux sociaux
  - Logo sur les tenues officielles des organisateurs du Salon
  - Logo sur les tenues officielles des hôtesses du Salon

BON DE COMMANDE STAND

SOCIÉTÉ

Nom :	
Secteur D'activité :	
Adresse : Ville – Pays – Code postale	
Téléphone - Fax :	
Email :	

CONTACT

Nom & Prénom :	
Fonction	
Tel Portable :	
Email:	

LA CONFIRMATION DE VOTRE PARTICIPATION

Je confirme la réservation du stand N° :	
Superficie totale :	
Type de stand : ☐ Nu ☐ Modulaire ☐ Sur mesure	
PRIX =	Total General TTC =

Avance obligatoire à la signature du contrat : 50 %
Le solde est du avant le 12 .4. 2020
Virement bancaire :
BH BANK - R.I.B : 14006006101700729346

ESTET ART UNISIA 2020

CACHET ET SIGNATURE

CONDITIONS GENERALES PORTANT REGLEMENT DU SALON

Les présentes conditions générales portant règlement du Salon régissent les conditions d'organisation par l'Organisateur Tsar (ci-après l'"**Organisateur**") du Salon international professionnel « Estetart », Salon international d'esthétique beauté à Tunis, devant se tenir du 12 au 14 juin 2020 à l'espace Expo-Congrès sis à l'Hôtel Laico, Tunis - Tunisie (ci-après le "**Salon**").

Ces conditions générales portant règlement du Salon déterminent donc les conditions de la location par chacun des Exposants (ci-après l'"**Exposant**") d'espaces d'exposition pour les professionnels de la beauté, du SPA et de la Thalasso.

Le Salon portera sur une exposition, des conférences, des ateliers de formation et éventuellement des shows.

Article premier : Généralités

Les modalités d'organisation du Salon, notamment la date d'ouverture, sa durée, l'emplacement où il se tiendra, les heures d'ouverture et de fermeture, le prix des entrées, sont déterminées par l'Organisateur et peuvent être modifiées à son initiative.

Dans le cas où, pour des raisons majeures, imprévisibles ou économiques, le Salon ne peut avoir lieu, les demandes d'admission sont annulées et les sommes disponibles, après paiement des dépenses engagées, sont réparties entre les Exposants, au prorata des sommes versées par chacun d'entre eux.

L'Exposant s'engage à respecter, et à faire respecter, les prescriptions du dossier technique qui lui sera remis.

Article 2 : Conditions de participation

L'Organisateur détermine les catégories d'Exposants et établit la nomenclature des produits et/ou services présentés.

Un Exposant ne peut présenter que des matériels, produits, procédés ou services de sa fabrication ou conception ou dont il est agent ou concessionnaire ; dans cette dernière hypothèse il joint à sa demande de participation la liste des marques dont il se propose d'exposer les produits ou de présenter les services.

L'Organisateur peut, après examen, exclure les produits et/ou services ne lui paraissant pas correspondre à l'objet du Salon ou admettre la présentation de produits et/ou services ne faisant pas partie de la nomenclature mais présentant un intérêt pour le Salon.

Les ventes comportant livraison immédiate et sur place à l'acheteur sont interdites.

Article 3 : Contrôle des admissions

En cas de refus de la participation, les sommes versées par la personne ayant présenté la demande de participation lui sont remboursées, à l'exclusion des frais de dossier qui restent acquis à l'Organisateur. Il en est de même pour la personne ayant présenté une demande de participation et qui se trouve en liste d'attente, lorsqu'un stand ne peut lui être attribué faute de place disponible à l'ouverture du Salon.

L'acceptation de la participation est constatée par la réponse de l'Organisateur à l'Exposant. Cette réponse peut consister en une facture adressée à l'Exposant ou un bon de commande dûment signé.

Article 4 : Cession / Sous-location

Sauf autorisation écrite et préalable de l'Organisateur, un Exposant ne peut céder, sous-louer ou partager, à titre onéreux ou gratuit, tout ou partie de sa concession dans l'enceinte du Salon.

Néanmoins, plusieurs Exposants peuvent être autorisés à réaliser une présentation d'ensemble, à condition que chacun d'eux ait adressé une demande préalable d'agrément à l'Organisateur et ait souscrit une demande de coparticipation.

Article 5 : Retrait

En cas de désistement ou en cas de non occupation du stand pour une cause quelconque, dans le délai de quatre (4) mois précédent le commencement du Salon, les sommes versées et/ou restant dues partiellement ou totalement, au titre de la location du stand, sont acquises à l'Organisateur même en cas de relocation à un autre Exposant.

Dans le cas où un Exposant, pour une cause quelconque, n'occupe pas son stand vingt-quatre (24) heures avant l'ouverture du Salon, il est considéré comme démissionnaire. L'Organisateur peut disposer du stand de l'Exposant défaillant sans que ce dernier puisse réclamer ni remboursement ni indemnité, même si le stand est attribué à un autre Exposant.

Article 6 : Prix

Le prix des stands est déterminé par l'Organisateur et peut être révisé par l'Organisateur en cas de modification des éléments qui le composent, notamment en cas de modification du prix des matériaux, de la main d'oeuvre, des transports et des services ainsi que des dispositions fiscales et sociales.

Article 7 : Conditions de paiement

Le paiement de la location du stand et des frais annexes se fait aux échéances et selon des modalités déterminées par l'Organisateur et communiquées à l'Exposant dans le dossier de participation au Salon.

A titre d'information susceptible de modification, le paiement se fera 50% à la signature du bon de commande et le solde avant le 18 mars 2020.

Les paiements sont à émettre exclusivement au nom de l'Organisateur, par virement bancaire.

Pour toute demande de participation intervenant tardivement, le premier versement est égal aux sommes déjà exigibles à la date considérée. Il en est de même pour les Exposants en liste d'attente qui bénéficient de l'attribution d'un stand à la faveur d'un désistement.

Article 8 : Défaut de paiement

Le fait pour un Exposant de ne pas respecter les échéances et les modalités de paiement visées à l'article précédent, autorise l'Organisateur à faire application des stipulations de l'article 5 "Retrait".

Article 9 : Répartition des stands

L'Organisateur établit le plan du Salon et effectue la répartition des emplacements en concertation avec les Exposants, en tenant compte le plus largement possible des désirs exprimés par l'Exposant, de la nature des produits et/ou services qu'il présente, de la disposition du stand qu'il se propose d'installer ainsi que, si nécessaire, de la date d'enregistrement de la demande de participation et de l'ancienneté de l'Exposant.

L'emplacement du stand attribué à un Exposant lui est communiqué au moyen d'un plan. Ce plan donne des cotes aussi précises que possible du stand. Lorsque cela est possible, il appartient à l'Exposant de s'assurer de la conformité du plan avant l'aménagement de son stand.

Le plan indique le découpage général des îlots environnant l'emplacement attribué.

Toute réclamation concernant l'emplacement défini par le plan doit être présentée sous huit jours. Passé ce délai, l'emplacement proposé est considéré comme accepté par l'Exposant.

L'Exposant peut réunir plusieurs stands mitoyens.

Article 10 : Installation et décoration des stands

L'Organisateur proposera trois (3) types de stands : un stand nu, un stand modulaire (basiques) et un stand sur mesure (à déterminer par l'Exposant).

Article 11 : Remise en état

L'Organisateur décline toute responsabilité concernant les constructions ou installations édifiées par les Exposants. Les Exposants prennent les emplacements dans l'état où ils les trouvent et doivent les laisser dans le même état. Toute détérioration, notamment aux locaux et installations dans lesquels se tient le Salon, causé par un Exposant ou par ses installations, matériels ou marchandises est à la charge de cet Exposant.

Article 12 : Montage et démontage

L'Organisateur détermine le calendrier du montage et de l'installation des stands avant l'ouverture du Salon. Il détermine également le calendrier du démontage des stands, de l'enlèvement des matériels, matériaux et produits ainsi que les délais de remise en ordre à l'issue du Salon.

S'agissant du point particulier du démontage, de l'enlèvement et de la remise en ordre, l'Organisateur peut faire procéder, aux frais et aux risques de l'Exposant, aux opérations qui n'ont pas été réalisées par l'Exposant dans les délais fixés.

Article 13 : Autorisations particulières

Tout aménagement, toute installation de machines ou appareils qui ne peuvent être mis en place ou montés qu'en empruntant le stand d'autres Exposants est fait sur autorisation de l'Organisateur et à la date fixée par lui.

Article 14 : Marchandises

Chaque Exposant pourvoit lui-même au transport et à la réception des marchandises qui lui sont destinées. Il est tenu de se conformer aux instructions de l'Organisateur relatives à la réglementation des entrées et sorties des marchandises, notamment pour ce qui concerne la circulation des véhicules dans l'enceinte du Salon.

Les produits et matériels apportés au Salon ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, en sortir pendant sa durée.

Article 15 : Nettoyage

Le nettoyage de chaque stand est effectué dans les conditions et délais indiqués par l'Organisateur aux Exposants.

Article 16 : Assurance de responsabilité civile de l'Organisateur

Une assurance est souscrite par l'Organisateur contre les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile en qualité d'Organisateur.

Les Exposants peuvent demander à l'Organisateur à consulter un exemplaire de la police donnant toutes précisions sur les risques couverts et la durée de l'assurance.

Article 17 : Douanes

Il appartient à chaque Exposant d'accomplir les formalités douanières pour les matériels et produits en provenance de l'étranger. L'Organisateur ne peut être tenu responsable des difficultés qui pourraient survenir lors de ces formalités.

Article 18 : Propriété industrielle

L'Exposant fait son affaire d'assurer la protection industrielle des matériels ou produits qu'il expose et ce, conformément aux dispositions légales en vigueur (telles que le dépôt de demandes de brevets tunisien). Ces mesures doivent être prises avant la présentation de ces matériels ou produits, l'Organisateur n'acceptant aucune responsabilité dans ce domaine.

Article 19 : Musique

L'Organisateur décline toute responsabilité au cas où l'Exposant fait usage de la musique d'un auteur de quelque façon que ce soit dans l'enceinte du Salon, sans l'obtention des autorisations y relatives.

Article 20 : Catalogue

L'Organisateur est seul titulaire des droits de publication du catalogue des Exposants, ainsi que des droits se rapportant à la publicité contenue dans ce catalogue. Il peut concéder tout ou partie de ces droits.

Les renseignements nécessaires à la rédaction du catalogue sont fournis par les Exposants sous leur responsabilité au plus tard le 13 avril 2020. L'Organisateur ne peut être tenu responsable des omissions ou des erreurs de reproduction, de composition ou autres, qui peuvent se produire.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier, supprimer ou grouper les inscriptions chaque fois qu'il le jugera utile, ainsi que de refuser ou modifier les textes d'annonces payantes qui seraient de nature à nuire aux autres Exposants.

Article 21 : "Laissez-passer Exposant"

Des "laissez-passer Exposant" donnant droit d'accès au Salon sont, dans des conditions déterminées par l'Organisateur, délivrés aux Exposants.

Les "laissez-passer Exposant" non utilisés ne sont ni repris ni remboursés lorsque l'Organisateur les a délivrés contre paiement.

Par ailleurs, des badges pourront être remis par l'Organisateur aux Exposants. Les noms, prénoms et fonctions des bénéficiaires devront être remis à l'Organisateur au plus tard le 11 mai 2020.

Article 22 : Cartes d'invitation

Des cartes d'invitation destinées aux visiteurs que les Exposants désirent inviter sont, dans des conditions déterminées par l'Organisateur, délivrées aux Exposants.

Seuls les laissez-passer, les cartes d'invitation et les billets d'entrée délivrés par l'Organisateur peuvent donner accès au Salon.

Article 23 : Sécurité

L'Exposant est tenu de respecter les mesures de sécurité imposées par les autorités administratives ou judiciaires, ainsi que les mesures de sécurité éventuellement prises par l'Organisateur. L'Organisateur se réserve le droit de vérifier le respect de ces mesures.

La surveillance est assurée sous le contrôle de l'Organisateur ; ses décisions concernant l'application des règles de sécurité sont d'exécution immédiate.

Article 24 : Application du règlement

Toute infraction aux dispositions du présent règlement et au règlement intérieur édicté par l'Organisateur, peut entraîner l'exclusion de l'Exposant contrevenant et ce, même sans mise en demeure.

Il en est, notamment, ainsi pour la non-conformité de l'agencement, le non-respect des règles de sécurité, la non occupation du stand, la présentation de produits non conformes à ceux énumérés dans la demande de participation, la vente comportant livraison immédiate et sur place à l'acheteur.

Une indemnité est alors due par l'Exposant à titre de dommages et intérêts en réparation des dommages moraux ou matériels subis par la manifestation.

Cette indemnité est au moins égale au montant de la participation qui reste à l'Organisateur, sans préjudice des dommages et intérêts supplémentaires qui pourraient être demandés. L'Organisateur dispose à cet égard d'un droit de rétention sur les articles exposés et les éléments mobiliers ou décoratifs appartenant à l'Exposant.

Article 25 : Modification du règlement

L'Organisateur se réserve le droit de statuer sur tous les cas non prévus au présent règlement et d'apporter de nouvelles dispositions toutes les fois que cela lui paraîtra nécessaire.

Article 26 : Contestations

Dans le cas de contestation, l'Exposant s'engage à soumettre sa réclamation à l'Organisateur avant toute procédure. Toute action introduite avant l'expiration d'un délai de quinze (15) jours à partir de cette déclaration est, du consentement formel de l'Exposant, déclarée non recevable.

En cas de contestation les tribunaux du siège de l'Organisateur sont seuls compétents.

Le présent acte est soumis au droit tunisien.

SIGNATURE

BON DE COMMANDE SPONSOR

SOCIÉTÉ

Nom :	
Secteur D'activité :	
Adresse : Ville – Pays – Code postale	
Téléphone - Fax :	
Email :	

CONTACT

Nom & Prénom :	
Fonction	
Tel Portable :	
Email:	

LA CONFIRMATION DE VOTRE PARTICIPATION

Nous confirmons notre participation et commande pour le Pack Sponsor :

☐ DIAMANT ☐ RUBIS ☐ SAPHIR

Je confirme que les informations cités ci-dessus sont exactes

Nom et Prénom Fonction

Date

Mode de paiement :

Virement bancaire / chèque libellé au nom de :

BH BANK - R.I.B : 14006006101700729346

ESTET ART UNISIA 2020

CACHET ET SIGNATURE

TABLEAU SPONSORING

Niveau de sponsoring et inclusions	DIAMANT	RUBIS	SAPHIR
Montant (€)	13 000	8 000	4 000
CAMPAGNE MARKETING CLASSIQUE			
Espace d'exposition	•	-20%	10%
Logo sur l'affiche principale	•	•	•
Logo sur les affiches annexes	•	•	•
Logo sur le roll up d'accueil à l'aéroport	•	•	
Logo sur le roll up d'ouverture du salon	•	•	
Logo sur les roll up des conférences	•	•	•
Logo sur les roll up des ateliers de formation	•	•	•
Logo sur l'habillage du desk d'entrée au salon	•		
Logo dans le press wall	Grande taille	Moyenne taille	Petite taille
Possibilité d'une conférence ou d'un atelier de formation d'une heure	•		
Publicité dans le dossier de présentation	1 page	½ page	¼ page
Publicité dans le catalogue officiel	2 pages	1 page	Logo
Une vidéo à diffuser sur l'écran d'information du salon	5 mn	3 mn	Logo
Mise en valeur dans le documentaire du salon	•		
Présence dans la conférence de presse de l'évènement	•		
Badges d'accès	30	20	10
CAMPAGNE MARKETING DIGITALE			
Logo et descriptif de l'activité sur le site web officiel	•	100 caractères	
Bannière sur la page d'accueil du site	•		
Un lien de référencement vers votre site et vos réseaux sociaux	•	•	•
Campagne sponsorisée sur les réseaux sociaux	1.000.000 personnes ciblées	500.000 personnes ciblées	200.000 personnes ciblées
Logo dans les insertions publicitaires sur les réseaux sociaux du salon	Grande taille	Moyenne taille	Petite taille
Description de votre activité publié et partagé sur les réseaux sociaux	•	•	•
Un reportage réalisé par l'équipe du salon diffusé 3 mois avant l'évènement sur le site et les réseaux sociaux	•	•	
Une vidéo « success story » sur la chaîne YouTube de l'évènement	•		
Logo dans le mailing pré et post évènement	•		
Logo dans la vidéo promotionnelle et celle récapitulative de l'évènement	•	•	3ème plan
Remise d'un rapport statistique sur votre réputation digitale	•	•	